

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

Si Honoraires à la charge du Vendeur				
Bien d'habitation				
	Jusqu'à		40.000€	3.000€ Forfaitaires TTC
De	40.001€	à	80.000€	5.500€ Forfaitaires TTC
De	80.001€	à	120.000€	6.500€ Forfaitaires TTC
De	120.001€	à	150.000€	8.000€ Forfaitaires TTC
De	150.001€	à	180.000€	9.000€ Forfaitaires TTC
Plus de	180.000€			5% TTC
			Commerce	10% TTC
			Terrain avec permis de construire accordé	5% TTC
			Autre terrain	8% TTC
			Evaluation	300€ TTC

Si Honoraires à la charge de l'Acquéreur				
Bien d'habitation				
	Jusqu'à		40.000€	3.000€ Forfaitaires TTC
De	40.001€	à	80.000€	5.500€ Forfaitaires TTC
De	80.001€	à	120.000€	6.500€ Forfaitaires TTC
De	120.001€	à	150.000€	8.000€ Forfaitaires TTC
De	150.001€	à	180.000€	9.000€ Forfaitaires TTC
Plus de	180.000€			5% TTC
			Commerce	10% TTC
			Terrain avec permis de construire accordé	5% TTC
			Autre terrain	8% TTC
			Evaluation	300€ TTC

T.V.A. à 20% selon taux en vigueur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence de la Plage – 72 Promenade de la Plage, 06800 Cagnes sur mer

S.A.S. au capital de 65.000€ / RCS Antibes 80 B 386 / Carte professionnelle n°0605 2016 000 006 127 délivrée par CCI de Nice

Garantie : GALIAN N° 13129 – 89 rue la Boétie – 75008 PARIS

Honoraires au 10 avril 2017

La délivrance d'une note est obligatoire.